

Direction départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine

Commission nautique locale

Demande du SHOM dans le cadre du Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)

19/09/18

Compte rendu

Sujets traités

| 1 -Présentation du contexte du projet | |
|--|---|
| 2 -Présentation du projet | 1 |
| 3 -Discussion. | |
| 4 -Avis de la CNL | |
| 5 -Précisions annortées nostérieurement à la CNI | |

Contexte

La Commission nautique locale s'est réunie le mercredi 19 septembre à 09h30 à la Délégation Mer et Littoral d'Ilie-et-Vilaine, Bâtiment INFINITY, 3 rue du bois Herveau à Saint-Malo sous la présidence de Monsieur David HAREL, administrateur principal des affaires maritimes, délégué à la Mer et au Littoral, par délégation du préfet maritime.

La CNL vise à étudier la compatibilité des installations avec les conditions de sécurité de la navigation.

La présentation est réalisée par M. Fabien LECKLER représentant du SHOM

1 - Présentation du contexte du projet

Saint-Malo agglomération, collectivité porteuse du plan d'action pour la protection contre les inondations du bassin de Saint-Malo a commandé au SHOM une étude permettant d'améliorer la connaissance des phénomènes marins naturels auxquels sont soumis le littoral et les ouvrages de protection existants.

Le SHOM a élaboré dans ce cadre un programme de mesures in-situ qui nécessite la mise en place sur une durée de 7 mois, entre octobre 2018 et avril 2019, de capteurs de mesures des conditions maritimes locales (agitation, courantologie et hauteurs d'eau) bien répartis sur le secteur d'étude et ses abords.

2 - Présentation du projet

M. Leckler présente le matériel utilisé et la répartition des points d'implantation souhaités.

Il distingue trois types de configuration des appareils de mesure :

- 2 bouées houlographes de type Datawel, qui disposent de leur propre système de signalisation diurne et nocturne ;
- 5 capteurs sur support individuel ancré au rocher, sans signalisation de surface ;
- 15 cages portant chacune 2 capteurs soit ancrées au rocher, soit posées sur le fond, et sécurisées par une chaîne fixée à un point fixe dans la mesure du possible, également sans signalisation de surface.

Une information du public sera affichée sur les capteurs qui seront accessibles à marée basse et aucune interdiction de pêche n'est demandée.

Il précise qu'une concertation a été menée avec les pêcheurs professionnels pour rechercher les zones d'implantation de moindre impact sur leur activité, sur la base de l'étude des relevés de fréquentation collectés par le biais des suivis de l'AIS et des relevés des pêcheurs. Une très forte fréquentation de navires a été

relevée entre les 2 cardinales du Vieux Banc.

A l'issue, seule l'implantation de la bouée houlographe du Vieux Banc a été déplacée pour que les mesures ne soient pas perturbées par la proximité des hauts fonds situés dans cette zone. La proposition est donc de l'implanter plus à l'ouest.

Enfin, pour tenir compte de la forte fréquentation nautique prévisible le jour du départ de la Route du Rhum, le mouillage des instruments en zone du large a été programmé à partir du 5 novembre 2018.

3 - Discussion

Pascal Lecler, Président du CDPMEM et absent de la commission, a fait part de ses remarques au président de la CNL. Les capteurs implantés à proximité du Vieux Banc et de la Plate sont situées dans des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques à la drague de fond. Il y a de forts risques pour que ces capteurs soient déplacés et endommagés, voire perdus.

Pour le Vieux Banc, le SHOM confirme le besoin exprimé par ses techniciens spécialisés d'implanter les houlographes dans des zones de fond assez homogènes pour que les appareils n'enregistrent pas des phénomènes naturels dont les caractéristiques physiques seraient influencées par des perturbations de la topographie locale.

Pour la zone de la Plate, les capteurs seront fixés sur le rocher du Bouton, hors de portée des dragues à coquilles.

Le SHOM propose de rediscuter du choix de ces positions avec les représentants des pêcheurs.

- M. Bourbon, président de la station de pilotage, fait part de son intérêt pour l'acquisition des données de courant dans les zones où ces relevés n'ont jamais eu lieu. Il pense en priorité au lit de la Rance où l'exploitation de l'usine marémotrice entraîne des répartitions des flux de courant quelquefois assez surprenantes. Il demande si ces données seront consultables.
- M. Poncet confirme que les résultats des mesures seront mis à disposition. Il attire toutefois l'attention sur le caractère ponctuel de ces mesures. Les données Lidar acquises dans le cadre du programme Litto 3D permettront également d'avoir une connaissance plus fine de la topographie des fonds.
- M. Thibault, responsable de l'antenne de signalisation maritime, demande à ce que les différents appareils ne soient pas posés dans le cercle d'évitage des établissements flottants.

4 - Avis de la CNL

La CNL donne un avis favorable aux implantations proposées des appareils de mesure, sous réserve de l'échange complémentaire entre le maître d'œuvre et le CDPMEM 35.

5 - Précisions apportées postérieurement à la CNL

Suite à une réunion entre le SHOM et le CDPMEM 35 le 11 octobre 2018, le SHOM a proposé trois nouveaux emplacements pour trois mouillages.

- le mouillage "La Plate" sera déplacé au nord de la Balise de la Plate, et placé sur une tête de roche ;
- le mouillage "T1-3" sera déplacé vers le nord, et placé sur une tête de roche ;
- la bouée "Sauvage" sera déplacé vers l'ouest, afin de s'éloigner d'une zone intense de pêche

La DDTM 22 a été informée du déplacement de la bouée « Sauvage ».

Participants

Membres présents :

- M. Bruno LASSUS, commandant du port de Saint-Malo, accompagné de son nouvel adjoint M. Thibaut de la BROISE
- M. Philippe THIBAULT, responsable de l'antenne des Phares et Balises de Saint-Malo.
- M. Fabrice GOURMELON, chef de l'antenne portuaire et aéroportuaire de Saint-

Malo,

- M. David PONCET représentant M.Claude RENOULT, maire de Saint-Malo,
- M. Julien BOURBON, président de la station de pilotage de Saint-Malo,
- M. Patick LE ROUILLE, président de la station SNSM de Saint-Malo,
- M. Louis PENHOUET, président de l'UNAN 35-22,
- M. Alain THERET, président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers 35,

Absents excusés:

M. Pascal LECLER, président du CDPMEM d'Ille-et-Vilaine,

Représentants des porteurs de projet :

- M. David PONCET, représentant Saint-Malo agglomération, accompagné de
- M. Fabien LEKLER, responsable de la campagne de mesure au SHOM et
- M. Cyril LATHUILIERE, collaborateur SHOM

Rédacteur

Pierre FAGUET

DDTM 35 – Service Usages Espaces et Environnement Marins

Validation

David HAREL, directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral

Diffusion

Participants

DDTM 22

David HAREL
Directeur départemental adjoint
Délégué à la Mer et au Littoral de l'Ille-et-Vilaine

Fin de session: 10h30

Le président de la Commission

3/3